

LE BLOG  
**ANDRÉ GERIN**

*J'aime le rouge dans le respect du blanc et du bleu*

Lundi 5 décembre 2011 - Courrier au ministre de la justice

## **7ème suicide à la maison d'arrêt de Corbas**

Monsieur le Ministre,

Un jeune homme de 25ans a mis fin à ses jours, mercredi dernier, à la maison d'arrêt de Corbas. C'est le septième suicide depuis le début de l'année dans cet établissement.

J'ai déjà eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises votre attention sur la situation de celui-ci : le 10 février dernier après une visite que j'ai effectuée sur place, puis le 16 mai après qu'un détenu se fut pendu.

Celui qui vient de se donner la mort était incarcéré depuis le 3 avril. Il s'agissait d'une personne reconnue fragile qui avait déjà tenté de se suicider à trois reprises. Deux de ces tentatives étaient antérieures aux faits qui lui sont reprochés, la troisième est intervenue le jour de son arrestation.

Il était en attente de son jugement, comme c'est le cas de 50 % des détenus à Corbas.

Une nouvelle fois, des questions récurrentes se trouvent posées : la détention de personnes non encore jugées qui constituent aujourd'hui une part essentielle de la population carcérale, la présence dans les maisons d'arrêt d'un nombre croissant d'individus atteints de dépression ou de troubles mentaux.

La prison constitue-t-elle la réponse la mieux adaptée à ces cas ? A l'évidence, non. Elle est même, nous le voyons, nuisible et contre-productive.

En l'occurrence, le nombre élevé de suicides à Corbas est un sujet particulier d'interrogations. Il s'agit d'un établissement de nouvelle génération mis en service en 2009 en remplacement des maisons d'arrêt vétustes de Saint-Paul, Saint-Joseph et Montluc. Il faut bien constater que dans ce type de structures, le taux de suicides tend à être plus élevé qu'ailleurs. Et, dans ce cadre, Corbas paraît tristement en pointe.

La situation ne saurait demeurer en l'état. Il est urgent d'établir un diagnostic et de prendre les dispositions qui s'imposent.

Il y a un débat d'ordre global qui concerne la politique pénale en France et le service public de la justice. Cela relève de votre responsabilité ministérielle. La question de l'alternative à l'incarcération en est au cœur avec deux éléments essentiels, à partir desquels il convient de se déterminer : la protection de la société et la perspective de réinsertion du délinquant.

Il y a ensuite le cas particulier de Corbas pour lequel il m'apparaîtrait utile et urgent que se réunissent, autour d'une table, la direction de l'administration pénitentiaire, la direction de la maison d'arrêt, les personnels et leurs représentants syndicaux, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, sous l'autorité de votre ministère, afin d'identifier les causes de ce taux élevé des suicides et d'y apporter les remèdes qui conviennent.